

tail il y a une semaine."

Propagateur Catholique.

NOUVELLES DIVERSES.

CANADA.

Quelques mots sur la ville des Trois-Rivières.—Les limites de la ville des Trois-Rivières ont été établies par la Proclamation de Son Excellence Alured Clack, Lieutenant Gouverneur de la Province du Bas-Canada, en date du 7 mai 1792. Sa position est pittoresque et des plus agréables; le climat y est salubre, et jamais la maladie contagieuse n'y a étendu ses ravages. Le choléra, ce fléau épouvantable qui a arraché tant de vies aux villes de Québec et de Montréal et enlevé tant de citoyens à nos campagnes, n'a pu, pour ainsi dire, exercer ici ses ravages. Les cas de mortalité y ont été peu nombreux; encore devons-nous dire que le petit nombre qui succombèrent ne durent en partie leur mort qu'à des imprudences. La ville des Trois-Rivières, chef lieu du District des Trois-Rivières, contient une population nombreuse qui vit dans l'abondance, la paix et l'union. Toutes les classes de la société sont liées entr'elles; descendues des premiers colons du pays, elles se trouvent toutes unies par les liens du sang ou de l'alliance. Un juge de la Cour de Banc de la Reine y réside depuis longues années; on y trouve le plus beau Palais de Justice de la Province; une Prison toujours vide, qui devrait être convertie en Maison d'École; un superbe Couvent tenu par les Religieuses de St. Angèle; une Infirmerie également tenue sous leurs soins; une École tenue par les bons frères des Écoles Chrétiennes, fréquentée par au-delà de 350 enfans. Enfin notre ville possède toutes les institutions civiles et religieuses qui peuvent assurer le bonheur public et la moralité de ses habitans. La Municipalité des Trois-Rivières ne comprend que la ville, et est revêtue de pouvoirs amples pour maintenir l'ordre public, et surveiller à ses embellissemens comme à sa sûreté. La Police, sous la surveillance du Commissaire des Banqueroutes, aidé de constables pris dans la masse des citoyens, offre des garanties que prouve le tableau des sessions trimestrielles de la paix. Le tribunal de la Cour du Banc de la Reine a juridiction dans toutes les affaires civiles et criminelles; chaque citoyen trouve à sa porte un tribunal pour juger ses différends.

La ville des Trois-Rivières, jusqu'ici paralysée par le monopole des Forges St. Maurice et par la concession tardive des terres de la seigneurie du Cap la Magdelaine possédée par le gouvernement, n'a pu prendre son essor, ni par conséquent sa position parmi les villes de la Province; mais grâce au ministère Lafontaine et à l'énergie du Commissaire des Terres de la Couronne, les barrières qui retenaient l'impulsion, l'agrandissement de la ville des Trois-Rivières ont été rompues, et cette ville qui ne tient ses richesses que dans l'agriculture, dans l'exploitation de ses mines de fer et des bois de construction, ayant maintenant des moyens réels de prospérité, doublera de valeur dans l'espace de cinq ans, et prendra, dans l'espace de vingt ans, place parmi les premières villes du pays. La rivière St. Maurice qui se joint, dans le haut des terres, au Saguenay, et dont les bords sont couverts d'une forêt vierge où le pin, le chêne, le frêne et l'orme sont en grande quantité et d'une qualité supérieure, contribuera puissamment à sa prospérité.

La saison de la navigation offre aussi aux habitans des Trois-Rivières ses avantages: tous les jours quatre steamers touchent à nos quais, en route pour Québec et Montréal; nous devons seulement regretter que ce soit au milieu de la nuit. En hiver les diligences sont aussi quotidiennes, ainsi que le "courrier."

La ville des Trois-Rivières en un mot est un lieu de repos et de tranquillité pour l'homme fatigué des affaires et du commerce de la vie; et les moyens pour y vivre étant d'ailleurs aisés, elle offre d'autant plus d'avantages à celui qui veut jouir de toutes les douceurs d'une vie calme et tranquille.

Gazette des Trois-Rivières.

—Le Courier dit qu'une personne de cette ville a reçu par la dernière malle, une lettre d'un de ses amis de Londres où il est dit que le bruit courait dans la capitale que le duc de Bedford, frère de lord John Russell avait été choisi pour être gouverneur-général du Canada. Le présent duc de Bedford, ajoute le Courier, lorsqu'il n'était que marquis de Tavistock, était un des membres distingués du parti Whig, et siège longtems au parlement anglais. C'est un homme d'une richesse énorme, son revenu n'étant pas moins de deux cent mille louis par année, et c'est la seule chose qui nous fait douter qu'un homme de sa position vienne demeurer dans une dépendance aussi éloignée de l'empire. On dit que les personnes de la suite de lord Cathcart sont occupées à vendre leurs meubles, etc.

Minerx.

—Le bureau de commerce de Toronto a envoyé une pétition à Sa Majesté, la priant de recommander au parlement le rappel immédiat des lois de navigation du Royaume-Uni, en autant qu'elles se rapportent au fleuve Saint Laurent.

ANGLETERRE.

Le choléra à Londres.—Le lord-maire avait annoncé l'apparition du choléra asiatique dans quelques parties de la ville. Cette annonce a donné lieu à une interpellation du comte Fitz-Harding dans la chambre des Lords.

À cette interpellation le marquis de Lansdowne a répondu: qu'aussitôt que cette nouvelle était parvenue au council-office, les autorités médicales avaient été consultées, et peu d'heures après l'on avait envoyé un homme d'un talent et d'une expérience médicale reconnue dans toutes les parties de la ville où l'on avait signalé l'apparition du fléau. La visite de toutes les maisons et des hôpitaux situés dans ces divers endroits amena la preuve qu'il

n'existait pas un seul cas de choléra asiatique. On a trouvé, il est vrai, des cas d'une maladie qui, dans cette saison, sévit à Londres comme dans toutes les grandes villes. Mais cette maladie, bien que présentant quelques-uns des symptômes du choléra, n'en a nullement le caractère épidémique.

—Comme il l'avait annoncé, lord John Russell a exposé lundi, à la chambre des communes, son plan de réforme sur les droits différentiels qui frappent les sucres des colonies anglaises et les sucres étrangers.

Le droit uniforme qu'il propose est de 21s. pour 100 lb; mais il ne veut pas s'arrêter là. Il veut faire adopter une échelle décroissante qui doit, après cinq années, réduire le droit sur tous les sucres à 14s. droit imposé actuellement aux sucres des colonies britanniques.

Dans le cours de ses développemens, il a cherché à prouver que, pour l'adoption de cette mesure, l'Angleterre ne sacrifie nullement son principe de l'abolition de l'esclavage, et ne contredisait pas sa politique du droit de visite, en admettant sur ses marchés les sucres produits par le travail des esclaves.

Un argument que lord John Russell a fait valoir avec force est celui qu'il a tiré des traités particuliers conclus entre l'Angleterre et l'Espagne. Encore ici le mot de justice était invoqué fort mal à propos. La justice n'avait rien de commun avec une détermination prise uniquement en vue de satisfaire des intérêts politiques et financiers. Il est curieux de voir comment un ministère anglais est embarrassé lorsqu'il se jette dans des conditions d'honneur et de loyauté tout-à-fait étrangères aux sentimens d'après lesquels il se détermine. De singuliers aveux lui sont alors arrachés. Enregistrons celui-ci: "Votre conduite vis-à-vis de l'Espagne, — a dit lord John Russell, — ne fait pas beaucoup d'honneur à un grand pays tel que l'Angleterre."

Lord John Russell a annoncé que, pour mettre les colons anglais en état de lutter le moins désavantageusement possible contre les autres producteurs de sucres, et pour leur faciliter les moyens de remplacer les travailleurs que l'abolition de l'esclavage leur a enlevés, il serait permis, pendant un an, d'engager de nouveaux travailleurs partout en Afrique comme en Asie, où il y aurait une autorité anglaise pour contraindre les engagements.

On sait que ces engagements sont le plus souvent une traité déguisé. Au reste, le nouveau bill n'aurait de durée que pour un an, et, à chaque session, il devrait revenir devant le parlement pour être maintenu ou abrogé.

—Il a été demandé le 21, à la chambre haute par lord Brougham, si le cabinet avait été informé de la confiscation des biens du prince Czartoriski par le gouvernement autrichien. L'orateur a exprimé l'opinion que le prince avait blâmé, comme lui, "l'attaque téméraire et incensée" dirigée contre ce gouvernement.

Le marquis de Lansdown s'est associé aux sentimens de lord Brougham et a regretté qu'on eût exilé le prince Czartoriski, "le premier chef d'une illustre maison, qui a été le modèle des plus grandes vertus dans le malheur et du dévouement dans la prospérité."

—Sir Robert Peel a reparu lundi à la chambre des communes pour la première fois depuis sa retraite comme ministre. L'honorable baronet, qui s'est fait au pied une blessure assez grave, s'appuyait sur une canne et avait l'air souffrant.

IRLANDE.

—Une scission complète vient de s'opérer entre les partisans du Rappel en Irlande. M. Smith O'Brien avec la jeune Irlande, professant la nécessité de recourir à la force physique pour faire sortir l'Irlande du malheureux état dans lequel elle est plongée, est sorti d'une manière solennelle de Conclition Hall y laissant M. John O'Connell (fils du Libérateur) et M. Steele avec la majorité des chefs qui d'après les principes d'O'Connell ne veulent employer pour arriver à leur but que les moyens constitutionnels et légaux.

La cause du rappel court de grands risques d'être noyée dans cette guerre de personnalités qui va s'élever au sein des Repealers.

UN MIRACLE DU MAGNETISME.

Nous extrayons la relation suivante d'un journal de Londres. Quelque incroyable qu'elle paraisse, elle n'en est pas moins vraie, et nous avons entendu l'honorable officier, sauvé par le colonel anglais en certifier l'entière exactitude.

... Le colonel Gurwood ouvrit son portefeuille, mit à part quelques lettres nécessaires à sa narration, et s'exprima en ces termes:

"Il y a deux ans, un jour du mois d'octobre 1842, j'entraï au Palais Royal, chez Sabétier, le fameux feseur de portraits au daguer-typre. Il s'y trouvait un homme d'une quarantaine d'années, à la physionomie vive, à l'œil étincelant, vers lequel je me sentis transporté par une de ces sympathies qui ne s'expliquent pas.—Il faut croire que le même phénomène se manifesta chez cet homme, car il se montra pour moi plein de déférence, et, en ma qualité d'étranger, il me laissa prendre les devans, bien que sa venue chez Sabétier précédât la mienne.

La bonne éducation est un lien entre les hommes de tout pays: aussi entrâmes-nous en conversation, et une chose en amenant une autre, nous parlâmes de magnétisme, et je me posai en sceptique absolu.

—Monsieur, me dit cet homme, il ne m'appartient pas de forcer vos convictions; mais, si vous voulez me faire l'honneur de me sui-